



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la séance du 25 juin 2026**

Membres	Membres en exercice	Membres présents	Dont titulaires	Dont suppléants
162	162	111	83	28

Membres du bureau présents

Le Président	ZORDAN	Jean
1 ^{ère} Vice-Présidente	SCHNEIDER	Brigitte
3 ^{ème} Vice-Présidente	KIEFFER	Nadège
4 ^{ème} Vice-Président	MELEO	Guy
5 ^{ème} Vice-Président	STEICHEN	Christian
6 ^{ème} Vice-Président	VISCERA	Joseph

Délégués titulaires présents :

ALGRANGE	JASBINSEK	Rachel	MONDELANGE	FRITZ	Alain
ANGEVILLERS	BAREL	Christophe	MONNEREN	MORTIMORE	Hervé
ANZELING	MOUGIN	Evelyne	MONTENACH	PETIT	Richard
BASSE-HAM	DEMOULIN	Nicolas	MOYEUUVRE-GRANDE	GIORDANO	Clara
BASSE-HAM	GHAMO	Fernando	MOYEUUVRE-GRANDE	LACAVA	François
BERTRANGE	GEHL	David	NEUFCHÉF	CHAMPLON	Johan
BERTRANGE	SIEBENALER	Claude	NEUFCHÉF	FOSSATI	Emilie
BIBICHE	KIEFFER	Nadège	NILVANGE	MAILLARD	Alain
BOULANGE	HABERT	Sylvain	NILVANGE	PISU	Mattieu
BOUSSE	NEVEUX	Jérémy	OTTANGE	GHIZZO	Antoine
BOUZONVILLE	SCHNEIDER	Stéphane	RANGUEVAUX	DEUTSCH	André
BRONVAUX	FISCHER	Mathieu	REMELING	GALCON	Mathieu
DISTROFF	GUERDER	Luc	RETEL	CURCIC	Gabriel
EBERSVILLER	MORITZ	Edmond	ROCHONVILLERS	DEMOL	Christophe
ELZANGE	LAUER	Jean-Paul	ROSSELANGE	VISCERA	Joseph
FAMECK	RODRIGUES	Denis	ROSSELANGE	WEILER	Jean-Paul
FAMECK	STEICHEN	Christian	RURANGE-LES-TH	BALTZLI	Jean-Luc
FLASTROFF	NADE	Xavier	RURANGE-LES-TH	DOSSIN	Danièle
FLORANGE	BERGANTZ	Audrey	RUSSANGE	BETTEGA	Walter
FLORANGE	NICOLAS	Patrick	RUSTROFF	JUNGER	Claude
FLORANGE	RIO	Thierry	SAINT-FRANCOIS-LACROIX	MALLINGER	Patrick
FONTOY	SCHIBI	Jean-Pascal	SEREMANGE-ERZANGE	VASCO	Pierre
FREISTROFF	HOPFNER	Carole	SIERCK-LES-BAINS	MAILLARD	Anthony
GUENANGE	BEURTON	Jessica	STUCKANGE	ECHEVINS	Carine
GUERSTLING	GOUJON	Jean-Baptiste	TERVILLE	DINHOF	Robert
HAVANGE	BLOT-KOEPPERS	Rudy	THIONVILLE	SCHNEIDER	Brigitte
HAYANGE	HALTER	Serge	THIONVILLE	SICHET	Frédéric
HAYANGE	MARCHAL	Marie-Odile	THIONVILLE	STARCK	Cathy
HOMBOURG-BUDANGE	CHAFFOIS	Hervé	THIONVILLE	THONY	Patrick
HUNTING	FOUSSE	Louis	THIONVILLE	ZANONI	Christiane
KIRSCHNAUMEN	CORDEL	Martine	TRESSANGE	JACQUE	Sylvain
KNUTANGE	CORTELLI	Gaëtan	VALMESTROFF	ZORDAN	Jean

KOENIGSMACKER	ROESSLINGER	Arnaud	VECKRING	KUNEGEL	Alain
KOENIGSMACKER	SALMON	Jean-Claude	VITRY-SUR-ORNE	BERTANI	Joël
LAUMESFELD	SEGUIN	Christophe	VOLSTROFF	KOUN	Sébastien
LAUNSTROFF	RICCI	Françoise	WALDWEISTROFF	SCHECK	Grace
LUTTANGE	VELVERT	Martial	WALDWISSE	DESCHAMPS	Jacques
MAIZIERES-LES-METZ	CAEILLETE	Pascal	YUTZ	MELEO	Guy
MALLING	SCHNEIDER	Sosthène	YUTZ	MERTZ	Christian
MANDEREN-RITZING	KICHENBRAND	Jacqueline	YUTZ	MEYER	Charles
MENSKIRCH	MONTEIRO	Guillaume	YUTZ	PERRIN	Olivier
METZERVISSE	HEINE	Bernard			

Délégués suppléants présents

ALGRANGE	ADIAMINI	Maximilien	MONDELANGE	TRIVELLATO	Daniel
APACH	PATOUT	Gilbert	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	MATHIEU	Eugène
BETTELAINVILLE	TASSETTI	Jocelyne	SEREMANGE-ERZANGE	SEILER	Pascal
BRETTNACH	JULIEN	Jean-Michel	TERVILLE	BERARDI	Robert
CHEMERY-LES-DEUX	KUHN	Céline	TERVILLE	MEFTAH	Abed
FLORANGE	LAURETTE	Didier	THIONVILLE	DANGEVILLE	Cindy
GRINDORFF-BIZING	SCHUTZ	Jean-Michel	THIONVILLE	GILLE	Guillemette
INGLANGE	NOMINE	Gaston	THIONVILLE	HELLERINGER	Anne
KEDANGE-SUR-CANNER	VAUTRIN	Kévin	THIONVILLE	MARIANI	Sandra
KERLING-LES-SIERCK	COSYN	Yves	THIONVILLE	THIL	Carol
KUNTZIG	De LAZZER	Xavier	TRESSANGE	SACCHET	Laurent
MAIZIERES-LES-METZ	TONON	Laurent	VITRY-SUR-ORNE	MESSINA	Francine
MERSCHWEILLER	MAGRAS	Romain	VOLSTROFF	HIGUET	Isabelle
METZERESCHE	OUCHENE	Sylvie	YUTZ	SEPANS	Stéphanie

Sont excusés et ont donné procuration :

M. Jean-Marie PEULTIER à Joseph VISCERA ; M. Nicolas DE SANCTIS à M. FRITZ ; M. Laurent CAVALIERI à Mme Brigitte SCHNEIDER ; M. Maxime WACHALSKI à M. Jean ZORDAN ; M. Fatah MAOUCHI à M. Jean-Pascal SCHIBI ; M. Parice CRONAUER à M. Jean-Michel JULIEN ; M. Pascal EBERHART à M. Christian STEICHEN ; M. Arnaud GAUDEY à Mme Jessica BEURTON

Se sont excusés : M. Christophe SCHWIRTZ ; M. Pierre VANDENBON ; M. Claude GANDECKIM. Jean-Paul DOR ; M. Vincent PENNESTRI ; M. Jean-Charles LOUIS ; M. Christian MOUGIN ; M. Fabrice STIBLING

Assistait en outre, le personnel du syndicat : M. ROUSTAN Philippe ; FELLY Liliane ; DURKALEC Mercedes ; VALLET Emilie

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations. Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 26 juin 2026. Les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur

1) Confirmation des délibérations prises le 6 mai 2026

M. le Président, propose au comité syndical, par mesure de sécurité, suite au renouvellement des élections du président et des Vice-présidents, de confirmer, point par point, les décisions prises le 6 mai 2026. Il est ainsi appelé à :

- **Compte financier unique 2025**

Adopter le compte financier unique 2025, présenté le 6 mai 2026, qui enregistre en section d'investissement des dépenses pour un montant de 2.929.937,49 € et des recettes pour 1.483.078,54 €. En section de fonctionnement, les dépenses réalisées s'élèvent à 2.558.334,79 € et les recettes à 4.190.762,78 €.

- **Affectation du résultat de 2025**

Affecter le résultat de l'exercice 2025 (2.521.308,22 €) au financement de la section d'investissement 2026 pour un montant de 2.176.908,59 €, correspondant au déficit antérieur cumulé (compte 001). Le reliquat (344.399,63 €) sera conservé en section de fonctionnement, au crédit du compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Ces montants ayant été inscrits par anticipation au BP, il n'y a aucune écriture à prévoir au BS.

- **Délégations de pouvoirs au Président**

Confirmer, dans les mêmes termes que lors de la délibération du 6 mai 2026, les délégations de pouvoirs accordées par le comité syndical au Président.

- **Règlement intérieur**

Confirmer l'adoption du règlement intérieur du syndicat, validé le 6 mai 2026.

- **Reversement de la part communale de l'accise sur l'électricité**

Réitérer sa décision de reverser aux communes de moins de 2000 habitants une fraction de 98 % du produit de l'accise sur l'électricité perçue.

- **Indemnités de fonction des élus**

Fixer le montant des indemnités de fonction mensuelles du Président à hauteur de 37,41 % de l'indice brut 1027, et de 14,60 % de l'indice brut 1027 pour les Vice-Présidents, comme décidé précédemment.

- **Effacement des réseaux basse tension, programme 2026, répartition de l'enveloppe**

Confirmer le programme estimatif retenu au titre de l'article 8 pour 2026, intégrant deux opérations concernant Maizières-lès-Metz, et valider la répartition de l'enveloppe financière attribuée, telle que décidée précédemment. Le comité autorisera également le versement, sous forme de subvention, de l'aide attribuée à la commune de Maizières-lès-Metz, à réception des décomptes définitifs de travaux. Le comité délèguera, enfin, au Président la signature de la convention annuelle à intervenir entre le syndicat et ENEDIS.

- **Effacement de réseaux, programme 2026, enveloppe sur fonds propres**

Valider l'attribution d'une enveloppe complémentaire concernant le programme d'effacement de réseaux basse tension 2026, ainsi que la répartition de celle-ci, telles que décidées le 6 mai 2026. Il délèguera également au Président le calcul définitif de la subvention complémentaire attribuée à la commune de Maizières-lès-Metz et autorisera le versement de celle-ci, sous forme de subvention, après réception des décomptes définitifs.

- **Appel des fonds de concours du programme 2026 d'effacement de réseaux**
Confirmer les montants de fonds de concours prévisionnels à verser par les collectivités au titre du programme d'effacement de réseaux basse tension 2026 et autoriser l'appel de ces sommes.

- **Effacement des réseaux basse tension, régularisation du programme 2024**
Confirmer la régularisation des fonds de concours dus par les collectivités au titre du programme article 8 2024, en autorisant l'appel de fonds complémentaire ou le remboursement des sommes trop versées, suivant le cas. Le comité délèguera également au Président le recalcul des fonds de concours définitifs dus par les collectivités pour deux opérations encore inachevées (Knutange et Neufchef).

- **Redevance R2 2024**
Confirmer le montant de la R2 2024, fixé à 778.511 euros, ainsi que les reversements à effectuer au profit des communes membres, selon la répartition décidée le 6 mai 2026, pour un montant de 516.695 €.

Après délibération, le comité syndical valide, à l'unanimité, les décisions prises le 6 mai 2026.

Pour extrait conforme
Thionville, le 25 juin 2026

Fait et délibéré en séance
Suivent les signatures

Le Président
Jean ZORDAN

